Page: 1/11

Date d'impression : 23.02.2024 Numéro de version 1 Révision: 23.02.2024

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

- * 1.1 Identificateur de produit
- * Nom du produit: Detar +
- * UFI: W001-G0DM-A00K-G2ND
- * 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées
- * Fonction technique Agent de nettoyage
- * Emploi de la substance / de la préparation Dégraissant
- * 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité
- * Producteur/fournisseur:

DRD by

Wayenborgstraat 16

2800 Mechelen - België

Tel: +32 16 53 07 96 - Fax: +32 16 53 61 47

info@drd.be - www.drd.be

- * Service chargé des renseignements: + 32 16 53 07 96
- * 1.4 Numéro d'appel d'urgence

National Poison Centre

België (Belgique) Centre Antipoisons-Antigifcentrum 070 245 245

Česká Republika (Czech Republic) Toxikologické informační středisko 0 22 49 192 93

Danmark (Denmark) Poison Information Center 0 82 12 12 12

Deutschland (Germany) Clinical Toxicology and Berlin Poison Information Centre 0 30 192 40

España (Spain) Servicio de Información Toxicológica 091 562 04 20

France Centre antipoison et de toxicovigilance de Paris 01 40 05 48 48

Ireland Poisons Information Centre of Ireland 01 809 2166

Italia (Italy) Centro Antiveleni Rome 06 499 70 698

Lietuvia (Lithuania) Environmental Protection Agency 370 70662008

Luxembourg Centre Antipoison 8002 5500

Magyarország (Hungary) Health Toxicological Information Service 080 20 11 99

Nederland Nationaal Vergiften Informatie Centrum 088 755 8000 (Uitsluitend bestemd om professionele

hulpverleners te informeren bij acute vergiftigingen)

Norge (Norway) Department for Poisons Information 022 59 13 00

Österreich (Austria) Vergiftungsinformationszentrale 01 406 43 43

Polska (Poland) Centrum Toksykologii 022 619 66 54

Portugal Centro de Informação Antivenenos 800 250 250

România (Romania) Spitalul de Urgenta Floreasca 021 230 8000

Slovenská republika (Slovakia) National Toxicological Information Center 02 54 774 166

Schweiz (Swiss) Toxicological Information Centre 0 44 251 51 51

Sverige (Sweden) Giftinformationscentralen (Swedish Poisons Information Centre) 08 33 12 31

Suomi (Finland) Nødnummer Myrkytystietokeskus 09-471977

United Kingdom National Poison Centre - Poison Information Service 111

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

- *2.1 Classification de la substance ou du mélange
- * Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008

Skin Irrit. 2 H315 Provoque une irritation cutanée.

Eye Dam. 1 H318 Provoque de graves lésions des yeux.

(suite page 2)



Page : 2/11

Date d'impression : 23.02.2024 Numéro de version 1 Révision: 23.02.2024

Nom du produit: Detar +

(suite de la page 1)

- * 2.2 Éléments d'étiquetage
- * Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008

Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.

* Pictogrammes de danger



* Mention d'avertissement Danger

* Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:

SODIUM DODECYLBENZENESULFONATE

* Mentions de danger

H315 Provoque une irritation cutanée.

H318 Provoque de graves lésions des yeux.

* Conseils de prudence

P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection

des yeux/du visage.

P302+P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau.

P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant

plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent

être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P310 Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.

P332+P313 En cas d'irritation cutanée: consulter un médecin.

* Indications complémentaires:

EUH208 Contient TERPINEOL, Hydrocarbons, terpene processing by-products. Peut produire une réaction allergique.

- * 2.3 Autres dangers
- * Résultats des évaluations PBT et vPvB
- * PBT: Non applicable. * vPvB: Non applicable.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

* 3.2 Mélanges

* Description: Mélange des substances mentionnées à la suite avec des additifs non dangereux.

* Composants dangereux:				
Composants dangereux:				
CAS: 25155-30-0	SODIUM DODECYLBENZENESULFONATE	5-15%		
EINECS: 246-680-4	📀 Eye Dam. 1, H318; 🗘 Acute Tox. 4, H302; Skin Irrit. 2, H315;			
Reg.nr.: Exempted [1]	Aquatic Chronic 3, H412			
CAS: 112-34-5	BUTOXYDIGLYCOL	1-5%		
EINECS: 203-961-6	① Eye Irrit. 2, H319			
Numéro index: 603-096-00-8				
Reg.nr.: 01-2119475101-44				
CAS: 68891-38-3	SODIUM LAURETH SULPHATE	1-5%		
NLP: 500-234-8	📀 Eye Dam. 1, H318; 🕚 Skin Irrit. 2, H315; Aquatic Chronic 3, H412			
Reg.nr.: 01-2119488639-16	Limites de concentration spécifiques:			
-	Eye Dam. 1; H318: C ≥ 10 %			
	Eye Irrit. 2; H319: 5 % ≤ C < 10 %			
(suite page 3)				

(suite page 3



Page : 3/11

Date d'impression : 23.02.2024 Numéro de version 1 Révision: 23.02.2024

Nom du produit: Detar +

		la page 2)
CAS: 61789-30-8	POTASSIUM COCOATE	1-5%
EINECS: 263-049-9	Skin Irrit. 2, H315; Eye Irrit. 2, H319	1
Reg.nr.: Exempted [1]	• • • • • • • • • • • • • • • • • • •	
CAS: 7320-34-5	TETRAPOTASSIUM PYROPHOSPHATE	1-5%
EINECS: 230-785-7	(t) Eye Irrit. 2, H319	
Reg.nr.: 01-2119489369-18	> -, c, c	
CAS: 8000-41-7	TERPINEOL	<1%
EINECS: 232-268-1	♦ Flam. Liq. 3, H226; ♦ Skin Irrit. 2, H315; Eye Irrit. 2, H319; Skin	
Reg.nr.: 01-2119553062-49	Sens. 1, H317	
CAS: 68956-56-9	Hydrocarbons, terpene processing by-products	<1%
EINECS: 273-309-3		
Reg.nr.: 01-2119980606-28	♦ Flam. Liq. 3, H226; ♦ Asp. Tox. 1, H304; ♦ Aquatic Chronic 2, H411; ♦ Skin Irrit. 2, H315; Eye Irrit. 2, H319; Skin Sens. 1, H317	
CAS: 1336-21-6	ammoniac	<1%
EINECS: 215-647-6	Skin Corr. 1A, H314; Aquatic Acute 1, H400; STOT SE 3,	
Numéro index: 007-001-01-2		
Reg.nr.: 01-2119488876-14	Limite de concentration spécifique:	
1.09 5. 2110 100070 11	STOT SE 3; H335: C ≥ 5 %	
	0.0.0.0.0.0.0.0.0	

* Indications complémentaires:

Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16. Les substances et pourcentages mentionnes, visent exclusivement les risques pour la santé la sécurité pour le respect de l'environnement et ne concernent pas la spécificité du produit.

- [1] Exempté: mélange ionique. Voir le Règlement (CE) N°1907/2006, Annexe V, paragraphes 3 et 4. Ce sel est potentiellement présent, déterminé par le calcul, et inclus uniquement pour la classification et l'étiquetage. Chaque composant à l'origine du mélange ionique est enregistré, tel que requis.
- [2] Exempté: inclus dans l'annexe IV du Règlement (CE) N°1907/2006.
- [3] Exempté: Annexe V du Règlement (CE) N°1907/2006.
- [4] Exempté: polymère. Voir l'Article 2(9) du Règlement (CE) N°1907/2006.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

- * 4.1 Description des mesures de premiers secours
- * Remarques générales: Enlever immédiatement les vêtements contaminés par le produit.
- * Après inhalation: Donner de l'air frais, consulter un médecin en cas de troubles.
- * Après contact avec la peau:

Laver immédiatement à l'eau et au savon et bien rincer.

Laver immédiatement à l'eau.

* Après contact avec les yeux:

Rincer les yeux, pendant plusieurs minutes, sous l'eau courante en écartant bien les paupières et consulter un médecin.

* Après ingestion:

Rincer la bouche et boire ensuite abondamment. Si les troubles persistent, consulter un médecin.

- * 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés Pas d'autres informations importantes disponibles.
- * 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires Pas d'autres informations importantes disponibles.

(suite page 4)

Page : 4/11

Date d'impression : 23.02.2024 Numéro de version 1 Révision: 23.02.2024

Nom du produit: Detar +

(suite de la page 3)

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

- * 5.1 Moyens d'extinction
- * Moyens d'extinction:

CO2, poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Combattre les foyers importants avec de l'eau pulvérisée ou de la mousse résistant à l'alcool.

Adapter les mesures d'extinction d'incendie à l'environnement.

* **5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange** Pas d'autres informations importantes disponibles.

- *5.3 Conseils aux pompiers
- * Equipement spécial de sécurité: Aucune mesure particulière n'est requise.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

- * 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence Porter un équipement de sécurité. Eloigner les personnes non protégées.
- * 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Diluer avec beaucoup d'eau.

Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines.

* 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:

Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselguhr, neutralisant d'acide, liant universel, sciure).

Utiliser un neutralisant.

Evacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément au point 13.

* 6.4 Référence à d'autres rubriques

Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.

Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.

Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

*7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

En cas de dilution, toujours verser le produit dans l'eau et pas le contraire.

- * Préventions des incendies et des explosions: Aucune mesure particulière n'est requise.
- *7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités
- * Stockage:
- * Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage: Aucune exigence particulière.
- * Indications concernant le stockage commun: Pas nécessaire.
- * Autres indications sur les conditions de stockage:

Protéger contre le gel.

Tenir les emballages hermétiquement fermés.

Stocker au frais et au sec dans des fûts bien fermés.

- * Classe de stockage: 12
- *7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s) Pas d'autres informations importantes disponibles.

F-



Page : 5/11

Date d'impression : 23.02.2024 Numéro de version 1 Révision: 23.02.2024

Nom du produit: Detar +

(suite de la page 4)

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

- *8.1 Paramètres de contrôle
- * Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:

112-34-5 BUTOXYDIGLYCOL

VLEP Valeur momentanée: 101,2 mg/m³, 15 ppm Valeur à long terme: 67,5 mg/m³, 10 ppm

* Remarques supplémentaires:

Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

- * 8.2 Contrôles de l'exposition
- * Contrôles techniques appropriés Sans autre indication, voir point 7.
- * Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle
- * Mesures générales de protection et d'hygiène:

Tenir à l'écart des produits alimentaires, des boissons et de la nourriture pour animaux.

Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.

Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.

Eviter tout contact avec la peau.

Eviter tout contact avec les yeux et avec la peau.

- * Protection respiratoire: N'est pas nécessaire.
- * Protection des mains:



Protection préventive de la peau par l'utilisation de gants est recommandé.

Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation. Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.

* Matériau des gants



Le choix de gants appropriés dépend non seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Puisque le produit représente une préparation composée de plusieurs substances, la résistance des matériaux des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit, alors, être contrôlée avant l'utilisation. Aptitude (temps de pénétration, l'épaisseur du matériaux) pour un milieu de travail spécifique devrait être discuté avec le fabricant de gants de protection.

* Temps de pénétration du matériau des gants

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

- * Pour le contact permanent, des gants dans les matériaux suivants sont appropriés: Caoutchouc nitrile : Temps de passage >480 min - Épaisseur recommandée : 0,35 mm
- * Pour le contact permanent d'une durée maximale de 15 minutes, des gants dans les matériaux suivants sont appropriés:

Caoutchouc nitrile: temps de pénétration >30 min - Épaisseur recommandée: 0,13 mm

* Des gants dans les matériaux suivants sont appropriés comme protection contre les éclaboussures: PVC (EN374)

Caoutchouc nitrile: 0,11 mm (EN374)

(suite page 6)



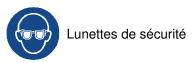
Page : 6/11

Date d'impression : 23.02.2024 Numéro de version 1 Révision: 23.02.2024

Nom du produit: Detar +

* Protection des yeux/du visage

(suite de la page 5)



RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

* 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

* Indications générales

* État physique Liquide * Couleur: Jaune

* Odeur: Caractéristique * Seuil olfactif: Non déterminé. * Point de fusion/point de congélation: Non déterminé.

* Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et

intervelle d'ébullition

intervalle d'ébullition 100 °C (7732-18-5 eaux distillées, de conductibilité ou

de même degré de pureté)

* Inflammabilité Non applicable.

* Limites inférieure et supérieure d'explosion

* Inférieure:

* Supérieure:

* Point d'inflammation (CCMP):

* Température de décomposition:

Non déterminé.

Non applicable.

Non déterminé.

*pH à 20 °C 10,3

* Viscosité:

* Viscosité cinématique Non déterminé. * Dynamique à 20 °C: 10 mPas

* Solubilité

* l'eau: Entièrement miscible * Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log) Non déterminé.

* Pression de vapeur à 20 °C: 23 hPa (7732-18-5 eaux distillées, de conductibilité ou

de même degré de pureté)

* Densité et/ou densité relative

* Densité à 20 °C: 1,035 g/cm³

* Densité relative Non déterminé.

* Densité de vapeur: Non déterminé.

* 9.2 Autres informations Les substances et pourcentages mentionnes, visent

exclusivement les risques pour la santé la sécurité pour le respect de l'environnement et ne concernent pas la

spécificité du produit.

* Aspect:

* Forme: Liquide

* Indications importantes pour la protection de la santé et de l'environnement ainsi que pour la sécurité

* Température d'inflammation: Le produit ne s'enflamme pas spontanément.

* Propriétés explosives: Le produit n'est pas explosif.

(suite page 7)



Page: 7/11

Date d'impression : 23.02.2024 Numéro de version 1 Révision: 23.02.2024

Nom du produit: Detar +

		(suite de la page 6)
* Changement d'état		
*Taux d'évaporation:	Non déterminé.	
* Informations concernant les classes de dange physique	1	
*Substances et mélanges explosibles	néant	
* Gaz inflammables	néant	
* Aérosols	néant	
* Gaz comburants	néant	
* Gaz sous pression	néant	
* Liquides inflammables	néant	
* Matières solides inflammables	néant	
*Substances et mélanges autoréactifs	néant	
* Liquides pyrophoriques	néant	
* Matières solides pyrophoriques	néant	
* Matières et mélanges auto-échauffants	néant	
*Substances et mélanges qui dégagent des gaz		
inflammables au contact de l'eau	néant	
* Liquides comburants	néant	
* Matières solides comburantes	néant	
* Peroxydes organiques	néant	
* Substances ou mélanges corrosifs pour les		
métaux	néant	
* Explosibles désensibilisés	néant	

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

- * 10.1 Réactivité Pas d'autres informations importantes disponibles.
- * 10.2 Stabilité chimique
- * Décomposition thermique/conditions à éviter: Pas de décomposition en cas d'usage conforme.
- * 10.3 Possibilité de réactions dangereuses Aucune réaction dangereuse connue.
- * 10.4 Conditions à éviter Pas d'autres informations importantes disponibles.
- * 10.5 Matières incompatibles: Pas d'autres informations importantes disponibles.
- * 10.6 Produits de décomposition dangereux: Pas de produits de décomposition dangereux connus

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

- * 11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008
- * Toxicité aiguë Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- * Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification:

25155-30-0 SODIUM DODECYLBENZENESULFONATE

Oral LD50 1.330 mg/kg bw (Souris) 438 mg/kg bw (Rat)

- * Corrosion cutanée/irritation cutanée Provoque une irritation cutanée.
- * Lésions oculaires graves/irritation oculaire Provoque de graves lésions des yeux.
- * Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

(suite page 8)

Page : 8/11

Date d'impression : 23.02.2024 Numéro de version 1 Révision: 23.02.2024

Nom du produit: Detar +

(suite de la page 7)

* Mutagénicité sur les cellules germinales

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

- * Cancérogénicité Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- * Toxicité pour la reproduction

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

- * Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) exposition unique Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- * Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) exposition répétée Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- * Danger par aspiration

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

- * 11.2 Informations sur les autres dangers
- * Propriétés perturbant le système endocrinien

Aucun des composants n'est compris.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

- * 12.1 Toxicité
- * Toxicité aquatique:

25155-30-0 SODIUM DODECYLBENZENESULFONATE

EC50/48h 5,88 mg/l (Dapnia Magna)

EC50/96h 45-95 mg/l (Algea)

LC50/96h 3,2-5,6 mg/l (Truite arc-en-ciel (Oncorhynchus Mykiss))

* 12.2 Persistance et dégradabilité

Le(s) agent(s) de surface contenu(s) dans cette préparation respecte(nt) les critères de biodégradabilité comme définis dans la réglementation (CE) no 648/2004 relatif aux détergents. Les données prouvant cette affirmation sont tenues à la disposition des autorités compétentes des Etats Membres et leur seront fournies à leur demande expresse ou à la demande du producteur de détergents.

- * 12.3 Potentiel de bioaccumulation Pas d'autres informations importantes disponibles.
- * 12.4 Mobilité dans le sol Pas d'autres informations importantes disponibles.
- * 12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB
- * PBT: Non applicable.
- * vPvB: Non applicable.
- * 12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Le produit ne contient pas de substances avec des propriétés perturbatrices endocriniennes.

- * 12.7 Autres effets néfastes
- * Autres indications écologiques:
- * Indications générales:

Catégorie de pollution des eaux 1 (D) (Classification propre): peu polluant

Ne pas laisser le produit, non dilué ou en grande quantité, pénétrer la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.

Ne doit pas pénétrer à l'état non dilué ou non neutralisé dans les eaux usées ou le collecteur.

. . .



Page : 9/11

Date d'impression : 23.02.2024 Numéro de version 1 Révision: 23.02.2024

Nom du produit: Detar +

(suite de la page 8)

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

- * 13.1 Méthodes de traitement des déchets
- * Recommandation:



Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.

- * Catalogue européen des déchets
- Le cataloque europien des déchêts ne peut être déterminer quand le type d'utilation définitive est connu.
- * Emballages non nettoyés:
- * Recommandation: Evacuation conformément aux prescriptions légales.
- * Produit de nettoyage recommandé: Eau, éventuellement avec des produits de nettoyage

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport			
* 14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification * ADR/RID/ADN, IMDG, IATA	n néant		
* 14.2 Désignation officielle de transport de l'0 * ADR/RID/ADN, IMDG, IATA	ONU néant		
* 14.3 Classe(s) de danger pour le transport			
* ADR/RID/ADN, IMDG, IATA * Classe * Classe ADN/R:	néant néant -		
* 14.4 Groupe d'emballage * ADR/RID/ADN, IMDG, IATA	néant		
* 14.5 Dangers pour l'environnement	Non applicable.		
* 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	Non applicable.		
* 14.7 Transport maritime en vrac conformémo aux instruments de l'OMI	ent Non applicable.		
* "Règlement type" de l'ONU:	néant		

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

- * 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement
- * Directive 2012/18/UE
- * Substances dangereuses désignées ANNEXE I Aucun des composants n'est compris.
- * RÈGLEMENT (CE) N° 1907/2006 ANNEXE XVII Conditions de limitation: 3, 55

(suite page 10)



Page : 10/11

Date d'impression : 23.02.2024 Numéro de version 1 Révision: 23.02.2024

Nom du produit: Detar +

(suite de la page 9)

* Directive 2011/65/UE relative à la limitation de l'utilisation de certaines substances dangereuses dans les équipements électriques et électroniques – Annexe II

Aucun des composants n'est compris.

- * RÈGLEMENT (UE) 2019/1148
- * Annexe I PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS FAISANT L'OBJET DE RESTRICTIONS (Valeur limite maximale aux fins de l'octroi d'une licence en vertu de l'article 5, paragraphe 3)

Aucun des composants n'est compris.

* Annexe II - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS DEVANT FAIRE L'OBJET D'UN SIGNALEMENT

Aucun des composants n'est compris.

* Règlement (CE) n° 273/2004 relatif aux précurseurs de drogues

Aucun des composants n'est compris.

* Règlement (CE) n° 111/2005 fixant des règles pour la surveillance du commerce des précurseurs des drogues entre la Communauté et les pays tiers

Aucun des composants n'est compris.

* Règlement (CE) No 648/2004 relatif aux détergents / Étiquetage du contenu	
agents de surface anioniques	≥5 - <15%
savon, phosphates	<5%
parfums	

^{* 15.2} Évaluation de la sécurité chimique: Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel. Ces informations sont exclusivement réservées pour usage industriel et professionnel.

* Phrases importantes

H226 Liquide et vapeurs inflammables.

H302 Nocif en cas d'ingestion.

H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

H314 Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

H315 Provoque une irritation cutanée.

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

H318 Provoque de graves lésions des yeux.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H335 Peut irriter les voies respiratoires.

H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.

H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

* Service établissant la fiche technique: Product safety department.

* Acronymes et abréviations:

ADR: Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par route

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

DOT: US Department of Transportation

IATA: International Air Transport Association

GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals

EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

ELINCS: European List of Notified Chemical Substances

CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)

LC50: Lethal concentration, 50 percent

(suite page 11)



Page: 11/11

(suite de la page 10)

Date d'impression: 23.02.2024 Numéro de version 1 Révision: 23.02.2024

Nom du produit: Detar +

LD50: Lethal dose, 50 percent

PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative Flam. Liq. 3: Liquides inflammables - Catégorie 3

Acute Tox. 4: Toxicité aiguë - Catégorie 4

Skin Corr. 1A: Corrosion cutanée/irritation cutanée - Catégorie 1A Skin Irrit. 2: Corrosion cutanée/irritation cutanée - Catégorie 2 Eye Dam. 1: Lésions oculaires graves/irritation oculaire - Catégorie 1 Eye Irrit. 2: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 2

Skin Sens. 1: Sensibilisation cutanée - Catégorie 1

STOT SE 3: Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) - Catégorie 3

Asp. Tox. 1: Danger par aspiration - Catégorie 1

Aquatic Acute 1: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité aiguë pour le milieu aquatique - Catégorie 1

Aquatic Chronic 2: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique – Catégorie 2 Aquatic Chronic 3: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique – Catégorie 3

Sources

La classification du mélange est en général basée sur les méthodes de calcul à l'aide de données sur les substances, conformément au Règlement (CE) N°1272/2008. Si, pour certains produits les données de classification sur le mélange sont disponibles, par exemple les principes d'extrapolation ou les poids de la preuve de l'évidence, elles peuvent être utilisées pour la classification, cela sera indiqué dans les Fiches de Données de Sécurité.